

Convention Simplifiée de Formation N° 13561

N° session : 260458A

Entre les soussignés :

♦ **A2 PREVENTION**

79 avenue du 1er mai
40 220 TARNOS
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 72400080040
auprès du préfet de région NOUVELLE AQUITAINE

♦ **LIP Industrie & Bâtiment**

20, Rue Arnaud Détrouyat
Résidence EDERENA
64100 BAYONNE
Représenté par : **Mme PEREZ Zuleidy**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail:

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

A2 PREVENTION organise l'action de formation suivante :

Intitulé : R 482 Engins de chantier (CACES ® Cat : A Débutant)

Objectifs : Voir pièce annexe

Contenu : Voir pièce annexe

Durée - Dates : 21 heures réparties sur 3 journées du 23/09/2026 au 25/09/2026

Lieu : A2 PREVENTION TARNOS - 79 Avenue du 1er mai - A côté de la Déchèterie - 40220 TARNOS - Accès : parking à droite à l'entrée (zones dédiées signalées), puis suivre les panneaux vers l'accueil des stagiaires.

Stagiaires : BANGOURA Mohamed

Besoin d'un aménagement de la formation lié à un handicap :

☐

Oui

☐

Non

Si oui, contactez au préalable la **référente handicap** au 05.59.64.04.42 pour définir le projet d'accompagnement.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP Industrie & Bâtiment	1	720.00 €	144.00 €	720.00 €
Total HT :					720.00 €
TVA :					144.00 €
TOTAL TTC :					864.00 €

Conditions de Paiement : LIP Industrie & Bâtiment - BAYONNE : Règlement à 30 jours fin de mois

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à A2 PREVENTION - TARNOS après signature.

A2 PREVENTION – TARNOS se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.



En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 5 jours de la date de début de la formation, A2 PREVENTION -TARNOS retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50%, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue à 48H00 du démarrage de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Le Client peut prendre connaissance de notre système de traitement des plaintes et réclamations qui est disponible à tout moment, auprès de son interlocuteur habituel.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Dax sera seul compétent pour régler le litige.

Article 4 : Hygiène et sécurité

A2 PREVENTION dispose d'un Règlement Intérieur qui définit les règles à appliquer au sein du centre de formation, notamment en matière de sécurité ; celles-ci se déclinent par des **règles d'or** identifiant les consignes et les risques en matière de sécurité des biens et personnes au sein du centre de formation.

Ce règlement est attaché à la convention et il est à communiquer à chaque participant, dans l'objectif de connaître et d'appliquer les règles établis pendant le temps de formation.

Article 5 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

A2 PREVENTION s'engage à effectuer le traitement des données personnelles, dans le cadre de son activité, en conformité selon :

- « Le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7) ;
- Le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés »

La notion de données personnelles désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne est « Identifiable » dès lors qu'elle peut être identifiée, directement ou indirectement, en particulier par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Article 5.1 : Conservation des données Personnelles

Les Données Personnelles collectées peuvent inclure notamment et de façon non limitative, les noms et prénoms, adresse postale, photo, adresse mail, numéros de téléphone, données sur la carrière, diplômes, habilitation, formation et formation sécurité, fiche d'aptitude médicale datant de moins de 5 ans. Les données collectées se limitent cependant aux données strictement nécessaires aux finalités du traitement concerné dans le cadre de la formation engagée et suivie.

Ces données seront détruites ou rendues anonymes dans le délai conservatoire défini par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) selon la fin de validité de la formation acquise.

Concernant les CACES® dématérialisés ou numérisés, tout contrôle de leur conformité peut être effectué par le centre de formation A2 PREVENTION – TARNOS joignable tous les jours ouvrés au 05 59 64 04 42 de 8h30 à 18h00.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à TARNOS, le 16 septembre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour LIP Industrie & Bâtiment

Pour A2 PREVENTION

Dominique BERGEON-DURQUETY

Présidente - Conseillère en Formation



A2 PRÉVENTION
79 Avenue du 1er Mai
40220 TARNOS
Tél. : 05 59 64 04 42
SIRET : 499 112 613 00041 - APE 8559 A